

# B B R R S S

Mes emplois,  
mes salaires,  
mes retraites...

Bonnes  
vacances

Pauses et  
prix sur  
terrain

... et  
l'avenir  
de nos  
enfants

NOS DROITS!



GABS

## Les ITA invisibles ? ou l'amnésie providentielle.

Certains d'entre vous se souviennent peut-être avoir lu un article, publié dans "La Recherche" il y a quelques années, intitulé *Le technicien invisible* ?

La direction nous propose aujourd'hui une mauvaise reprise de cet article.

Lors de sa dernière rencontre avec les Syndicats, concernant le schéma stratégique, elle a dévoilé un peu plus sa politique concernant les ITA.

Dans le florilège des réponses de la direction il y a entre autres :

*"Nous n'avons parlé que de l'emploi scientifique, pas de l'emploi ITA..."*

*"Nous connaissons mal les ITA et les besoins des labos; nous avons des difficultés à concevoir une politique adaptée à ces personnels; il y a nécessité d'une prise de conscience en ce domaine..."*

*"Il y a un problème d'avenir, d'utilité pour les catégories C; la preuve en est: les seules demandes de postes des unités concernent les niveaux AI et IR..."*

*"Il est nécessaire de réfléchir à des modes de gestion des carrières; profitons des trois ans du prochain schéma stratégique pour cela".*

### Manque d'imagination ? Incompétence ?

Si la direction du CNRS déclare ne pas être en capacité de mettre en œuvre une politique en faveur des ITA, ce n'est ni de l'incompétence, ni un manque d'imagination.

Il y a quelques mois déjà, lors d'une discussion sur l'évaluation, la direction avait dû révéler clairement l'élément essentiel de sa politique d'emploi ITA : "l'évaluation doit servir à la gestion de l'emploi".

Nous avons déjà compris que la direction, malgré les discours lénifiants des années 80, n'avait aucunement la vo-

21<sup>ème</sup> CONGRES  
DU SNTRS  
CGT

1993

ORSAY - 24, 25, 26 NOVEMBRE

Pour la première fois depuis un demi-siècle, la CGT présente une liste pour élire les représentants des enseignants aux CAP de l'Éducation Nationale. C'est la première conséquence de la décision prise par notre Confédération de ne plus nous interdire de syndiquer les enseignants de l'enseignement général et supérieur. L'enjeu est d'importance.

Pour les personnels d'abord : parce que la situation matérielle des enseignants s'est dégradée, parce que les conditions d'exercice de l'enseignement se sont aggravées (multiplication des heures supplémentaires, augmentation des effectifs des classes), parce que le gouvernement et les partis de droite dont il est issu ne cachent pas leur volonté d'affaiblir voire de détruire ce qui a fait la force de notre système éducatif, les principes

.../...



de laïcité et d'égalité de tous face à l'enseignement. S'ils n'ont jamais été réellement appliqués, si les gouvernements successifs ont toujours tenté de les contourner pour mieux sélectionner, ils restent suffisamment forts pour qu'il juge nécessaire de les détruire comme il veut détruire l'idée même de service public.

Pour la CGT : ces élections lui permettront de s'adresser à toutes les catégories de personnels du système éducatif, à toutes les catégories d'enseignants; elles lui permettront de leur faire connaître l'apport du syndicalisme confédéré et interprofessionnel ; de stimuler la réflexion sur le type de syndicalisme dont les enseignants ont besoin, sur les convergences à (re)construire au sein du système scolaire et universitaire pour rompre l'isolement corporatiste, de mesurer son influence et le chemin à parcourir pour devenir un syndicat de masse chez les enseignants.

Nous aussi, avons pris la décision d'ouvrir notre champ de syndicalisation aux chercheurs et de surmonter ensemble les coupures nées des répartitions des "compétences" syndicales. Nous aussi, nous nous battons pour maintenir et développer un service public de recherche de qualité, qui réponde aux besoins économiques, sociaux, à l'élargissement, à l'approfondissement et à la diffusion nécessaires des connaissances.

C'est pourquoi chaque syndiqué du SNTRS-CGT doit participer comme il le peut, où il le peut, à cette campagne. En contactant les enseignants de notre entourage professionnel, familial, amical, en mobilisant notre réseau de connaissances, nous pouvons convaincre des enseignants d'être candidat sur une liste de la CGT et faire campagne pour le vote CGT.

Sommaire

**P.2 CAP DE L'EDUCATION NATIONALE : pour la première fois la CGT présente une liste de représentants enseignants.**  
 Chaque syndiqué du SNTRS-CGT est invité à participer comme il le peut, où il le peut, à cette campagne...  
 Voir document en pages centrales (p.11 à 14)  
 Le matériel électoral, à votre disposition, sera inséré dans SNTRS-INFO n°16.

**P.3 FIN DE L'EDITO "Les ITA invisibles ? ou l'amnésie providentielle.**  
 Toujours à propos de l'emploi...

**P.4 21ème CONGRES DU SNTRS-CGT - ORSAY - 24,25,26 NOVEMBRE 93.**  
 Propositions de modifications des Statuts.

**P 5-6 RETRAITES**  
 où en sommes-nous ?

**P 7-8 DEFENDRE NOS DROITS**  
 Le droit est pour nous.  
 Un exemple au CNRS...

**P.9 PIC du MIDI**  
 vous avez dit "renommée de bonne qualité d'observation ???"  
 COMMUNIQUE DES ORGANISATIONS SYNDICALES MIDI-PYRENEES : insatisfaites, elles réitérent leur demande d'entrevue au Ministre !

**P.10 TRIBUNE LIBRE...**

**P 11 à 14 ELECTIONS PROFESSIONNELLES dans l'EDUCATION NATIONALE :**  
 le 6 décembre 93 Un 4 pages à exploiter.

**P 15 à 17 ICIG Villejuif**  
 ...l'emploi des ITA hors statut

**P 18-19 Chercheurs du SNCS.**  
**le SNTRS-CGT s'adresse à vous.**

**P 20-21 Nationalité ?**  
**Citoyenneté sociale !**

**P.22 Charte du Comité International de Soutien aux Intellectuels Algériens (CICIA)**

**P.23 Désarmement ? Si on en parlait ? L'ENJEU.** Des éléments de réflexion...  
 Pour construire la Paix, Assises Nationales le 7 novembre à PARIS

**P.24 Ex Yougoslavie : une pétition CGT**

lonté de reconnaître la place des ITA dans le processus de recherche et, encore moins de reconnaître concrètement leurs qualifications ou de revaloriser leurs carrières.

Ces discours des années 80 et les déclarations du 7 juin dernier n'ont qu'un seul et même but : ne pas répondre aux revendications légitimes des ITA.

Il n'est rien de plus facile que de dire que l'on ne sait pas faire, et encore plus de les oublier, pour ne rien faire.

Cela fait maintenant plus de 10 ans de relances incessantes des organisations syndicales pour qu'un débat ait lieu sur ces questions et pour que des moyens spécifiques soient dégagés. Les directeurs successifs se sont déclarés à chaque fois très intéressés, ont qualifié cette question de l'emploi ITA comme essentielle, mais nous attendons toujours le premier geste concret.

### Les catégories C inutiles au CNRS?

Quant à l'affirmation sur les catégories C et les besoins des laboratoires, elle confine au cynisme. Affirmer que les besoins exprimés les labos se limitent aux AI et IR est en contradiction avec la réalité des besoins et avec les demandes exprimées par les Départements Scientifiques. La direction ne s'est donc même pas aperçu qu'elle venait elle-même d'ouvrir des concours de recrutements externes dans les corps d'AGT et d'AJT?

### DES INQUIÉTUDES POUR L'EMPLOI.

Etre inquiet pour l'emploi ITA est plus que légitime aujourd'hui. Après le document préparatoire au 11ème plan qui n'y consacre que quelques lignes sur plus de 180 pages, c'est le schéma stratégique du CNRS qui les ignore.

### Va-t-on vers un CNRS sans ITA?

Telle est la question que nous nous posons dans la conclusion du tract sur le Schéma Stratégique. Elle reste posée.

En tout cas, le silence de la direction en réponse à notre question sur ses intentions et celles du gouvernement en matière d'emploi chercheur et ITA, laisse mal augurer de l'avenir.

Ces inquiétudes concernent aussi l'emploi chercheur et plus particulièrement celui des jeunes chercheurs pour lesquels la précarité risque d'être la règle. Les propositions d'emploi chercheur établies dans le cadre du Schéma stratégique sont établies à partir d'un principe de diminution globale des emplois et de baisse de la part des emplois réservés aux chercheurs permanents.

### Des suppressions d'emplois?

L'attitude de la direction prépare-t-elle des suppressions d'emploi à l'image de ce qui s'est produit en 1986-1987? Rappelons qu'au cours de ces deux années, 500 postes d'ITA avaient été supprimés.

Il y a lieu d'être vigilants face aux objectifs affichés par le gouvernement. Celui-ci veut, rappelons-le, au cours des 5 ans à venir, poursuivre et amplifier les suppressions d'emplois de fonctionnaires. Il s'agit de supprimer des dizaines de milliers de postes dans la Fonction Publique (en fait plus d'une centaine de milliers d'emplois sont concernés d'ici 1997).

Cela créerait des difficultés supplémentaires pour les personnels en place : le chiffre global des suppressions d'emplois annoncées est légèrement inférieur au nombre de départs annuels en retraite. Cela signifie à la fois le quasi tarissement des recrutements (et des possibilités de promotions internes) et, compte tenu des modulations qui seront effectuées entre ministères, des opérations de mobilité obligatoire (voire de radiations des cadres, comme c'est le cas au Ministère de la Défense). Les délocalisations intervenues et celles que le gouvernement entend poursuivre et accélérer aggraveront encore le contingent de difficultés.

**UNE CHOSE EST SÛRE : IL NOUS FAUDRA NOUS BATTRE, CHERCHEURS ET ITA ENSEMBLE, EN TOUTE OCCASION, POUR PRÉSERVER ET DEVELOPPER L'EMPLOI, DÉFENDRE LE CNRS ! CELA COMMENCE DANS LES LABORATOIRES ET LES SERVICES.**

Jean Omnès

**PROJET BALADUR...**  
Une pétition CGT est en circulation pour protester contre les projets de mesures gouvernementales. Pas de répit durant l'été, les mauvais coups continuent !  
Voir DERNIERE MINUTE du tract "retraites" page 6.

**Toujours à propos de l'emploi...**  
A l'heure où le directeur du personnel, M.Pralon, prétend ne pas connaître les ITA du CNRS, et où la direction générale n'en dit pas un mot dans son projet de "schéma stratégique", une tendance se dessine à nouveau pour opposer les chercheurs aux ITA, pour exalter les différences entre catégories.  
Le SNTRS-CGT appelle l'ensemble des personnels à mettre en commun leurs problèmes -qui ont les mêmes causes- pour en tirer les revendications qui unissent.  
Ainsi les jeunes chercheurs seraient les victimes désignées de la politique qui est envisagée si une riposte d'ensemble ne la bloquait pas : en mars dernier, le Professeur Apfelbaum réclamait une remise en cause du statut de titulaire. Selon lui, ne devraient accéder à ce statut que les chercheurs niveau DR, après 40 ans. Comme tous les jeunes, les jeunes chercheurs, déjà voués à la précarité avant d'être recrutés sur poste, devaient rester sur des contrats, bourses et autres allocations jusqu'à 40 ans !

# 21<sup>ème</sup> CONGRES DU SNTRS CGT 1993

ORSAY - 24, 25, 26 NOVEMBRE

Le 21ème Congrès du SNTRS-CGT est convoqué pour  
les 24, 25 et 26 NOVEMBRE 1993 à ORSAY

A l'ordre du jour :

- discussion et vote sur l'activité
- discussion et vote sur l'orientation et les revendications
- discussion et vote sur les modifications statutaires
- élection de la Commission Exécutive et du Bureau National.

## PROPOSITIONS DE MODIFICATIONS DES STATUTS DU SNTRS-CGT

### MODIFIER L'ARTICLE 10 AINSI OU'IL SUIT:

Remplacer:

*"Il est composé: (.....) 10 timbres payés".*

par:

*"Il est composé:*

- des membres de la Commission Exécutive,
- des délégués élus par les sections nationales,
- des délégués élus par les sections du syndicat, hors sections nationales.,

Le nombre de ces délégués est déterminé de la façon suivante:

- de 5 à 24 adhérents = 1 délégué,
- de 25 à 49 adhérents = 2 délégués,
- de 50 à 74 adhérents = 3 délégués.
- au-delà, 1 délégué supplémentaire par tranche de 25 adhérents.

Le nombre des adhérents est calculé sur le nombre de FNI et de timbres mensuels payés l'année précédant la réunion du CSN. La base de ce calcul est :10 timbres par adhérent (FNI compris)."

*Le reste de l'article 10 est sans changement.*

### RAJOUTER, AU DÉBUT DE L'ARTICLE 19, UN PARAGRAPHE REDIGÉ COMME SUIT:

Le **Secteur Chercheur** du SNTRS-CGT aura en charge la réflexion et l'activité revendicative pour les chercheurs en liaison avec la Commission Exécutive et le Bureau National.

L'animation du secteur sera assurée par un **secrétariat** élu par la conférence nationale.

Une **conférence nationale** des chercheurs sera organisée par le Secteur Chercheur chaque année. Ces conférences annuelles auront pour objectif un large débat entre les chercheurs sur leurs revendications et toutes les questions qui leur sont spécifiques. L'une de ces conférences sera organisée dans le cadre de la préparation du congrès national du syndicat.



SNTRS - CGT

# RETRAITES

## OU

# EN SOMMES-NOUS?

### PROJETS BALLADUR: DANGER POUR LES RETRAITES

Le gouvernement a la volonté de modifier le mode de calcul des retraites du régime général de la Sécurité Sociale. Calcul sur les 25 meilleures années au lieu des 10 meilleures années aujourd'hui.

Ce qui aura pour conséquence une **réduction très importante du niveau des retraites**. Par exemple: pour une personne ayant toujours été au dessus du plafond de la Sécu le niveau de sa pension passerait de 46% à 38% du plafond.

La seconde mesure annoncée est l'allongement de la durée de cotisation: de 37,5 elle passerait à 40 annuités.

**Tous ceux qui auront commencé à travailler après 20 ans ne bénéficieraient plus, de fait, du droit de prendre leur retraite à 60 ans.** Seraient concernés ceux qui ont poursuivi leurs études après cet âge (ils sont très nombreux dans ce cas dans notre secteur) ainsi que tous les jeunes qui ont des difficultés à trouver un premier emploi.

Ces mesures ne resteront sans doute pas réservées aux seuls cotisants du régime général de la Sécurité Sociale. Elles auraient des répercussions aussi sur les retraites de titulaires.

### LA VALIDATION DES ANNÉES DE NON TITULAIRE

Nous n'avons, depuis la réunion du 11.3.93, aucune réponse du Ministère. Ni sur une modification du système de validation, ni sur la possibilité, pour les ex-mi-temps, de valider leurs années de non-titulaires.

Il est donc indispensable de relancer le gouvernement (Premier Ministre, Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, Ministre des Finances, Ministre de la Fonction Publique), les élus (députés, sénateurs,...), par tous les moyens possibles, pour obtenir une modification du mode de validation dans un sens favorable aux personnels et, également, la validation des années à mi-temps.

### UNE AGGRAVATION DU NIVEAU DE LA VALIDATION?

Dans une note confidentielle du ministère du budget, datée du 1.3.93, ce dernier annonçait qu'il va proposer *une modification de l'article R 7 du Code des Pensions visant à y introduire la formule suivante*: "Les retenues rétroactives, versées par l'agent au trésor public, sont calculées en tenant compte de la valeur du point d'indice à la date de notification à l'intéressé du montant des retenues à acquitter"

**Autrement et plus clairement dit:** au lieu de prendre en compte le prix du point d'indice à la date de titularisation le ministère propose de prendre en compte celui en vigueur à la date où l'on nous annonce la facture.

Résultat: tous ceux qui n'ont pas encore commencé à payer devraient payer encore plus cher.

Autre lecture encore: plus l'Administration prend du retard dans l'instruction des dossiers et plus cela rapportera à l'État.

**Ce serait un scandale de plus!**

**LE TRAITEMENT  
DES DOSSIERS  
PAR  
LE BUREAU DES PENSIONS:**

Le point au 11 Mai 1993:

- 15247 agents CNRS ont demandé la validation des années de non-titulaires.  
- 5136 d'entre eux ont commencé à payer,  
- sur les 10111 dossiers restants, 5575 dossiers ont été transmis au Bureau de Pensions et Accidents du Travail (B.P.A.T.) et sont donc en cours de traitement, et 4536 sont encore dans les délégations régionales.

Il faut noter que depuis son déménagement à Caen, le BPAT a été réduit de 27 à 20 agents et que le déménagement lui-même a, de fait, retardé le traitement des dossiers. Cela après d'autres retards créés par l'Ircantec, fin 1989.

Actuellement le BPAT traite les dossiers des agents nés entre 41 et 45. Il reste encore une centaine de dossiers à traiter concernant des personnes nées en 1940 et avant.

Le rythme jusqu'à présent a été, selon la direction, de 1000 dossiers par an jusqu'à aujourd'hui. Grâce à l'élaboration d'un nouveau logiciel d'aide à la gestion, le CNRS espère traiter 1500, peut-être 2000 dossiers par an. Il y en a donc encore pour 5 ans (hypothèse optimiste) !

Nombreux sont les actuels retraités ayant validés qui payent actuellement sur la base de 20% de leur pensions. Si le rythme de traitement des dossiers n'est pas accéléré, le risque est grand que cette situation devienne la règle pour tout le monde.

Il y a d'autant plus d'urgence à accélérer le traitement des dossiers qu'une modification des règles de calcul de la "dette" a été suggérée fortement par le ministère du Budget (voir ci-dessus).

**LA BAISSÉ  
DU POUVOIR D'ACHAT  
DES RETRAITES  
S'AGGRAVE**

Depuis de nombreuses années déjà ce pouvoir d'achat s'est érodé du fait de cotisations supplémentaires et de revalorisations insuffisantes.

Cette année cela va s'aggraver encore du fait de la non-revalorisation des retraites au 1er Juillet (les retraites comme le SMIC, étaient revalorisés habituellement tous les 1er janvier et 1er juillet de chaque année).

L'action sur les questions de retraites ne concerne pas que les retraités ou les pré-retraités. Les actifs ont toute leur place à prendre dans le combat pour préserver, améliorer les différents systèmes de retraite, revaloriser les retraites et obtenir une modification du mode de validation.

*Pour donner plus d'efficacité à votre action rejoignez-nous.*

**Adhérez au SNTRS-CGT**

Nom:

Prénom:

Corps ou catégorie:

Unité ou service:

Adresse

Remettez ce bulletin à un militant du SNTRS-CGT connu de vous ou adressez le au siège du syndicat:

SNTRS-CGT,  
25, rue de Chevreuse, 91400 Orsay  
Téléphone: 69.07.60.13  
Télécopie: 69075005

**DERNIERE MINUTE : vigilance.**

L'amendement parlementaire qui visait à modifier le système de validation des périodes militaires pour les droits à la retraite (et dont les agents de l'Etat seraient exclus) a finalement été repoussé par une commission mixte paritaire composée de députés et de sénateurs. Ouf, mais vigilance !

# Défendre nos droits

## DIGNITÉ

La dignité d'un homme  
ça ne s'aperçoit pas.  
La dignité de mille hommes  
ça prend l'allure d'un combat.

René CHAR

## Le droit est pour nous

**L**e 17 mars 1993, le Tribunal de Grande Instance de Grenoble, statuant en référé, arrête une procédure de licenciement économique engagée par la Société SODIPAN (Papiers Cartons) pour cause d'illégalité manifeste.

Le 7 avril, le Conseil de Prud'homme d'Arles annule pour irrégularité une sanction prononcée par EDF à l'encontre d'un de ses salariés et la condamne à lui verser des dommages-intérêts.

Le 6 mai, la Cour d'Appel de Rouen ordonne la réintégration de 8 salariés de la Société France Glace Findus, du groupe Nestlé, à Beauvais et le paiement de tous les arriérés de salaires. Ils avaient été licenciés en octobre 1988 pour faits de grève.

Le 11 mai, le Tribunal de Grande Instance de Boulogne sur Mer prononce la nullité des licenciements économiques engagés par la Chambre de Commerce et d'Industrie de cette ville, pour défaut de plan de reclassement.

Le 11 mai encore, la Cour d'Appel de Lyon confirme un jugement du Conseil de Prud'homme et déclare sans cause légitime le licenciement économique prononcé par la Société Vidéocolor, du groupe Thomson et la condamne à leur verser d'importants dommages-intérêts; Il s'agissait d'un transfert de production au Brésil.

Le 1<sup>er</sup> juin, la Cour d'Appel de Riom condamne la CSCEE, du groupe Usinor Sacilor, pour licenciement sans cause réelle et sérieuse de quatre travailleurs, au motif qu'elle les a remplacés par des intérimaires et ne leur a pas proposé de reclassement. Elle confirme ainsi le jugement du Conseil de Prud'homme.

Le 2 juin, la Cour d'Appel de Lyon prononce 13 relaxes et 4 condamnations mineures assorties de sursis,

dont 3 immédiatement amnistiées; C'est la grande victoire des "Manufrance" contre le jugement insupportable de Saint-Etienne.

Accompagnant la plus célèbre d'entre elles, ce choix incomplet de bonnes nouvelles encourage à l'action pour l'emploi et les libertés. Combien de fois en effet le patronat piétine les droits et la dignité des salariés. Mais combien de fois aussi il peut être stoppé, voire dissuadé, de recourir à ses méthodes expéditives telles que les taxis de SKF en Touraine et le haut parleur du patron de TANDEM en Vendée.

La voie judiciaire, prud'homale ou autre, n'est pas la seule pour contraindre les employeurs à plus de mesure et de respect. Bien au contraire, car la réintégration reste encore rare pour ceux qui ont été victimes d'injustices et d'illégalités caractérisées. Elle est lente aussi pour ceux qui ne peuvent attendre pour vivre.

Cependant la multiplication des exemples heureux montre combien le droit est de notre côté. Il faut savoir s'en saisir pour nourrir l'action et refaire surgir la confiance là où les employeurs veulent imposer la résignation. Les travailleurs sont abreuvés d'illégalités en tous genres. Ils en arrivent parfois à ne plus croire à la loi alors qu'ils pourraient la faire rétablir victorieusement, pas seulement en s'adressant aux juges.

Les décisions de Tribunaux resteront sans effet pour l'ensemble des salariés, elles ne seront qu'une succession de cas particuliers, si elles ne sont pas par nous mises en valeur dans l'action quotidienne, si elles ne servent pas d'indicateurs de confiance pour l'action collective.

On parle souvent de la loi de la jungle ou loi du marché, ce qui est souvent synonyme dans l'esprit de ses laudateurs. Et par là on voudrait habituer les esprits à oublier qu'il

existe des lois sociales et du travail qui ont résisté à l'acharnement de ceux qui ne parlent que d'érèglementation. Plus ou moins parfaitement et quelquefois avec de notables réticences, les tribunaux rappellent que les lois et les règlements continuent d'exister pour la dignité des travailleurs. Devrait-on lésiner pour donner à ces décisions l'amplification qu'elles méritent auprès des travailleurs et ainsi les encourager à agir?

Encore faut-il ne pas laisser les "juristes syndicaux" qui sont nombreux et actifs travailler seuls et obscurément. Encore faut-il aussi engager un minimum d'efforts pour que les militants connaissent mieux les droits et la manière de s'en servir, que cette connaissance ne soit pas considérée comme une spécialité inatteignable pour le commun des mortels.

Journellement les syndicats sont confrontés aux dénis des droits les plus élémentaires. C'est souvent un facteur paralysant dans l'essor de l'action. N'y a-t-il pas des réflexions et travaux collectifs à entreprendre pour propager la défense et l'illustration des droits comme notre mouvement a su le faire pour Manufrance, liant étroitement mobilisation autour d'une grande cause judiciaire et action revendicative?

Le besoin de droit et de liberté a pris aujourd'hui un caractère aussi fondamental que tout ce qui se rapporte à la feuille de paie, à la qualification, à l'emploi stable, à la protection sociale, etc. Chacune de ces rubriques recèle elle-même en son sein des droits pour les salariés. Il n'est pas jusqu'au besoin de solidarité qui doit se trouver des marques nouvelles dans la liberté et la démocratie syndicale.

C'est une préoccupation de premier ordre en un moment où les projets Pasqua sont en route et menacent les droits de la personne. ■■■■■



FONCTIONNAIRES  
TITULAIRES  
ET NON-TITULAIRES  
TOUS VOS DROITS

*Si vous comptez au nombre des quatre millions de fonctionnaires d'Etat, territoriaux ou hospitaliers, titulaires ou non-titulaires, ce guide a été réalisé à votre intention.*

*Sous une forme claire, précise et facile d'accès, son objet est de vous aider à mieux connaître et à défendre les droits attachés à votre statut.*

*Notre souhait est que cet ouvrage, rédigé par la rédaction juridique de « La Vie Ouvrière », vous rende le meilleur service possible.*

VO-EDITIONS  
Guide Vo-Service  
448 pages - 45 F  
Vo 33, rue Bouret  
75019 Paris

# Défendre nos droits

**...de l'importance de l'action immédiate et permanente  
pour la défense de nos droits et d'une action syndicale  
locale, relayée au plan national : un exemple...**

C.G.T

**SNTRS**

SYNDICAT NATIONAL DES TRAVAILLEURS  
DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

25, rue de chevreuse  
91400 ORSAY

TELEPHONE : 69 07 60 13  
TELECOPIE : 69 07 50 05

ORSAY, le 6 juillet 1993

Monsieur DOUCHIN  
Responsable du Service du Personnel  
CNRS  
15, Quai anatole France  
75700 PARIS

Monsieur,

Nous avons eu connaissance d'un courrier concernant le licenciement en fin de stage de M Technicien, affecté au Laboratoire d'astronomie Spatiale de Marseille.

La forme et le fond de ce courrier sont inacceptables.  
Le droit n'est en aucune façon respecté.

En effet, il n'est fait référence à aucun texte statutaire; de plus la procédure engagée l'est en contradiction totale avec le statut des personnels en vigueur. Le décret 83-1260 en son article 110 prévoit: "...Les stagiaires non-titularisés peuvent, compte tenu des appréciations portées sur leur manière de servir durant le stage et après avis de la CAP compétente, être autorisés (...) à effectuer un nouveau et dernier stage d'une année. Ceux qui n'ont pas obtenu l'autorisation de recommencer leur stage (...) sont après avis de la CAP, soit réintégrés dans leur corps d'origine, soit licenciés.

A notre connaissance, à aucun moment, la CAP des Techniciens n'a été saisie pour avis du cas de M , préalablement à toute prise de décision.

D'autre part, les arguments du directeur de laboratoire sont, pour le moins sujets à débats.

Nous vous appelons à intervenir pour que les règles statutaires soient respectées.

Soyez assurés que nous veillerons à ce que les droits de M soient respectés.

**CNRS**

CENTRE NATIONAL  
DE LA RECHERCHE  
SCIENTIFIQUE

SECRETARIAT GENERAL  
Le Chef du Service du personnel

Paris, le 15 juillet 1993

Monsieur Jean OMNES  
Secrétaire Général  
SNTRS-CGT  
25, rue de Chevreuse  
91400 ORSAY

Monsieur,

Par votre courrier du 6 juillet 1993, vous appelez mon attention sur les conditions dans lesquelles M directeur du laboratoire d'astronomie spatiale, a averti un fonctionnaire stagiaire affecté à son unité, M , de son intention de ne pas solliciter sa titularisation.

Les erreurs dont vous faites état sont certes manifestes et M en a été averti. Sans en minimiser l'importance, je vous demande de bien vouloir convenir qu'elles ont été dictées plus par le souci d'une information claire de l'agent que par la volonté de se placer en dehors des règles de gestion de la fonction publique... même si l'information délivrée s'avère en partie inexacte.

Cette affaire nous conduira à intervenir auprès des délégations régionales pour rappeler les règles relatives aux fins de stages.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

## Pic du Midi.

Extraits d'un article paru dans "Sky and Telescope" de juin 93 (oui ce n'est pas une erreur, il paraît toujours à l'avance).

*"Situé à 2876m d'altitude, cet observatoire français est un monument vivant attestant des efforts des astronomes pour percer les secrets du système solaire. Il a été créé en 1878. Ses instruments actuels sont : un télescope de 2 m, un télescope de 1 m, 1 télescope de 60 cm, plusieurs coronographes et un réfracteur solaire de 50 cm. C'est au Pic du Midi que les meilleures images du soleil, de la lune et de la plupart des planètes depuis terre ont été faites".*

*"Le coronographe de Bernard Lyot a été construit en 1930. Il fut le tout premier instrument permettant aux astronomes l'étude directe et permanente de la couronne solaire. Avant il fallait se contenter des éclipses totales du soleil".*

*"Le réfracteur solaire de 50 cm : sa conception originale (unique) et son implantation font de lui sans doute le meilleur instrument pour étudier les détails de la surface solaire avec une résolution angulaire atteignant 1/4 seconde (soit 1600 km sur le soleil)".*

*"Le Pic du Midi n'a pas un climat aussi rude que beaucoup d'astronomes le croient. Par nuit claire en décembre, la température oscille entre 0 et -9°C, grâce à la présence d'une couche d'inversion de température qui, sans doute, explique sa renommée de bonne qualité d'observation".*

Autre référence, l'article du journal "Le Point" n°1082 du 12 juin 93 : **Ophiuchi superstar.**

*"Grâce à beaucoup d'astuce, des Français viennent de découvrir des planètes en formation. Pour cette découverte, il a fallu un observatoire menacé de fermeture, celui du Pic du Midi, un télescope optique classique et de l'astuce. Beaucoup d'astuce".*

Nous n'avons pas trouvé référence de cet article dans la revue de presse du CNRS....

COMMUNIQUE DES  
ORGANISATIONS  
SYNDICALES MIDI-PYRENEES  
(SNTRS-CGT, SNCS, SNPTES-  
FEN, UNSES-CGT),

**COMMUNIQUE  
INTERSYNDICAL  
SUITE A LA  
REUNION DU 23/6/93  
AVEC, LE  
DIRECTEUR DES  
PERSONNELS DE  
L'ENSEIGNEMENT  
SUPERIEUR, LE  
REPRESENTANT DE  
LA DRED ET LE  
DIRECTEUR DE  
L'INSU.**

Les organisations syndicales reçues ce jour, regrettent que les interlocuteurs désignés par la tutelle n'aient pas été en mesure de nous éclairer sur les véritables possibilités d'avenir pour le site d'observation du Pic du Midi et que la concertation se soit bornée à l'exposé du plan de redéploiement prévu par l'INSU, malgré les perspectives que laissaient entrevoir le ministre lui-même.

CETTE REUNION NE NOUS SATISFAIT EN AUCUNE MANIERE, AUCUN DIALOGUE N'A ETE ENGAGE, L'INSU S'ETANT BORNE A REEXPOSER SON PLAN, SANS VOULOIR ABORDER LES SOLUTIONS POSSIBLES POUR LA CONTINUITE DE LA RECHERCHE ASTRONOMIQUE AU PIC DU MIDI.

NOUS REITERONS NOTRE DEMANDE D'ENTREVUE AVEC CETTE FOIS LE MINISTERE DE LA RECHERCHE AU PLUS HAUT NIVEAU, DANS LES PLUS BREFS DELAIS.

## TRIBUNE LIBRE... TRIBUNE LIBRE...

*La tribune libre engage la seule responsabilité de ses auteurs.*

Cette tribune est ouverte en permanence aux interventions des adhérents du SNTRS-CGT, n'hésitez pas à exprimer votre opinion.

● Jean ZYLBER, chercheur, section SNTRS-CGT MARSEILLE LUMINY

### REFLEXIONS A PROPOS DU POINT DE VUE D'UN SYNDIQUE SNTRS-CGT SUR LA SYNDICALISATION DES CHERCHEURS.

Ce point de vue, paru dans le BRS N° 300, m'a suggéré les quelques réflexions suivantes :

Sur le constat, pas de divergences, "le résultat est plutôt négatif...", mais sur les moyens à envisager pour s'en sortir, c'est une autre question !

Peut-on préparer l'avenir de manière sérieuse en faisant fi du passé, encore récent, qui est à l'origine de ce déplorable résultat.

En effet, il y a quelques années, alors que "la plus grande partie, pour ne pas dire la totalité des ..." chercheurs et des ITA, n'avaient pas les moyens d'appréhender les bouleversements qui allaient surgir dans le monde syndical, certains syndicalistes, plus aux faits de ces choses de part leurs responsabilités, ont trouvé comme seule réponse à la question de syndiquer les chercheurs à la CGT, que créer une deuxième structure CGT au CNRS.

Ne fallait-il pas hier, et ne faut-il pas aujourd'hui, se poser la question de savoir comment les uns et les autres, sommes impliqués dans le processus de recherche, malgré la distinction de nos statuts, plutôt que de poser la question en termes, hier "le SNTRS est vécu par les chercheurs comme le syndicat des techniciens", ou comme l'auteur le fait encore aujourd'hui : "... les chercheurs n'accepteront pas d'adhérer individuellement au SNTRS".

Pour moi, "le bon sens et le réalisme" me conduisent à constater d'une part que nombre de techniciens sont de plus en plus investis d'importantes responsabilités, avec l'évolution vertigineuse des nouvelles technologies qui requièrent des connaissances toujours plus poussées pour les prendre totalement en charge, et d'autre part que des chercheurs sont dans la pratique amenés à remplir des "tâches" qui étaient jadis "réservées" aux "techniciens".

Cette nouvelle situation doit être l'élément essentiel de notre réflexion, ce qui me fait penser que "chercheurs" et "techniciens", malgré l'existence de nos deux statuts, devraient se retrouver dans une seule structure syndicale.

Certes, toutes les contradictions ne seront pas éliminées dans cette structure unique. Mais assumer ces contradictions collectivement et trouver les réponses ensemble à travers la discussion est la seule voie qui permettra de construire, pour l'avenir, un syndicat solide, respectant les règles élémentaires de fonctionnement démocratique.

Je pense que le SNTRS peut être cette structure et, en effet, finissons-en avec ces "batailles de chapelles" et arrêtons cette "guéguerre procédurière et stérile".





# ENSEIGNEMENT

Dossier réalisé par l'UNSEN.

**D**OSSIER

## 6 décembre : élections pro- fessionnelles

**C**es élections concernent près de 700 000 personnes ; elles ont pour but l'élection des représentants des personnels aux commissions administratives paritaires.

Elles interviennent à un moment où le mécontentement des personnels enseignants s'exprime de plus en plus fortement en lien avec une dégradation de leur situation :

- "revalorisation" ancrée, sur des mesures d'individualisation renforcée,
- dégradation des conditions de travail avec la multiplication des heures supplémentaires, l'augmentation du nombre d'élèves/classe, une difficulté grandissante à enseigner comme en témoigne le développement de la violence dans l'école.

Cette dégradation s'accompagne d'inquiétudes sur l'avenir du système éducatif et sur les orientations gouvernementales qui tendent à la mise en place d'un système dual public/privé, à renforcer l'élitisme et la ségrégation sociale.

Ces élections interviennent au moment où le syndicalisme enseignant est en plein bouleversement.

Au cœur de ce débat sur le syndicalisme, se trouve posée la question de quel syndicalisme pour les enseignants avec, en toile de fond, la per-

### SOMMAIRE

*Ce dossier est composé des articles suivants :*

- 6 décembre : élections professionnelles dans l'Education nationale ;
- Les enjeux de ces élections ;
- Enjeux du système éducatif : données chiffrées ;
- Rubriques : "A noter" ; "Initiatives".

**CONCEPT** *Elections professionnelles dans l'Education nationale : un moment fort de notre activité parmi les enseignants.*

sistance de l'isolement des enseignants des autres salariés par le maintien, voire le renforcement d'un syndicalisme autonome érigé en principe pour les enseignants.

Si cette question prend un aspect particulier pour les enseignants, compte tenu de l'histoire, elle n'est pas, sur le fond, différente des questions que se posent tous les autres salariés, à partir des revendications, des spécificités, des convergences à construire.

C'est sur des bases revendicatives fortes autour de carrières, salaires, emploi, qualité de l'enseignement, convergences de luttes avec tous les fonctionnaires, tous les salariés, que va se développer la campagne électorale que va conduire la CGT sur ce secteur. Avec une particularité, la CGT présentera, pour la première fois, des listes nationales dans toutes les catégories, certifiés, agrégés, professeurs d'écoles...

Enseignants, toute leur place dans la CGT, comme le rappelle le rapport au CCN de mai : "En ce qui concerne les enseignants, nous avons pris la décision de les syndiquer et je crois que la vie confirme que nous avons eu raison. Mais allons-nous rester à une simple levée de l'interdit de les syndiquer ou allons-nous véritablement accélérer le pas pour avoir une activité qui corresponde à notre décision ? Vraie question, d'autant que des échéances arrivent, puisque les élections nationales auront lieu en décembre 1993 et que nous avons l'intention d'y prendre toute notre place".

C'est bien sur ce fond, revendication et renforcement de la CGT parmi les enseignants que va se construire la participation de la CGT à ces élections professionnelles.



# Les enjeux de ces élections

Outre la représentation dans les commissions administratives paritaires, ces élections servent à mesurer la représentativité de la CGT au Conseil supérieur de la Fonction publique, dans les Comités techniques paritaires (ministériels, départementaux, académiques), au Conseil académique de l'Éducation nationale, instances qui

interviennent, soit sur les situations statutaires des personnels, soit sur les politiques éducatives départementales et régionales.

Par ailleurs, ce sont ces élections qui servent à déterminer les droits syndicaux (décharges et journées spéciales d'autorisation d'absence).

## **QUELQUES GRANDES LIGNES DU PLAN DE TRAVAIL**

Nous voulons nous saisir de ces élections pour mettre en œuvre la démarche que nous avons décidée en direction des enseignants. Celle-ci relève de la responsabilité commune de toutes les organisations de la CGT.

Celles des unions départementales est bien évidemment grande, pour impulser une préparation concrète de ces élections qui doit impliquer les organisations CGT qui interviennent directement sur ce secteur. SDEN, SGPEN, mais aussi l'Union Syndicale des Services Publics dont, par exemple, les adhérents employés communaux des écoles maternelles et primaires sont en contact permanent avec les instituteurs, mais aussi les organisations de l'UGFF, cela en lien étroit avec les commissions départementales UGICT.

Dans un certain nombre de départements, des rencontres entre ces organisations ont déjà eu lieu pour préparer ces élections. Cela devrait être un objectif partout, avec l'ambition de mettre au point des plans de travail concrets.

Nous suggérons que dans chaque union départementales soit mis en place un groupe de suivi de ces élections, en lien avec le groupe de suivi confédéral existant.

Bien évidemment, les unions locales seront des organisations précieuses pour développer l'activité au plus près des réalités.

### **POUR ETRE PRÉSENT DANS CES ÉLECTIONS, IL EST NÉCESSAIRE DE PRÉSENTER DES LISTES**

Il s'agit donc dans l'immédiat de travailler à la recherche de candidats pour la constitution de listes départementales pour les instituteurs et professeurs des écoles, académiques pour les autres catégories d'enseignants et de personnel d'éducation (se reporter au dossier joint pour les indications administratives).

Compte tenu de la réalité de nos forces organisées, parmi ces personnels, mis à part dans les lycées professionnels, c'est une recherche élargie qu'il s'agit de déployer, en utilisant tous les contacts personnels possibles (familles de militants, de syndiqués CGT, parents d'élèves, personnes rencontrées lors de luttes communes).

Le dépôt des listes est fixé au 6 OCTOBRE 1993.

Cependant, l'UNSEN, avec raison, s'est fixé comme objectif premier, le bouclage d'un maximum de listes fin juin.

### **ETABLIR UN PLAN DE TRAVAIL POUR S'ADRESSER AUX ENSEIGNANTS LE PLUS LARGEMENT POSSIBLE, TOUT EN VEILLANT À DES OBJECTIFS PRIORITAIRES**

- Les IUFM, en allant d'ici la fin juin à la rencontre des stagiaires qui sont actuellement en formation. Ils seront titulaires en septembre, donc électeurs ;

- cibler des écoles, des collèges et des lycées avec la perspective d'un suivi revendicatif partant de la rentrée scolaire, en sachant que le rythme de l'année scolaire conduit à faire de la rentrée scolaire (7 septembre) un temps fort du renforcement de la CGT parmi ces personnels ;

- sans oublier nos bases traditionnelles, les lycées professionnels.

Pour ces élections, la CGT manifeste la volonté de rassembler les personnels de l'éducation nationale bien au-delà de son audience actuelle, avec le souci de participer à la construction d'un syndicalisme nouveau, qui mette au centre de son activité, la recherche d'une participation active des syndiqués et des personnels à la construction de leur démarche revendicative. 

### **A NOTER**

#### **Calendrier des élections**

- 7 octobre : date limite de dépôt des listes
- 2 novembre : vérification des listes électorales
- 6 décembre : vote
- 17 décembre : dépouillement académique et départemental des élections.

#### **Qui vote ?**

Les personnels enseignants, personnels d'éducation et d'orientation titulaires.

#### **Influence de la CGT**

La CGT est présente depuis 1944 dans l'enseignement professionnel par le SNETP-CGT devenu UNSEN CGT. Elle a obtenu en 1990, 25 % des voix.

En 1990, elle présentait avec le seul soutien de la Fédération (la FERC) pour la première fois une liste nationale instituteurs / professeurs d'école et trois listes départementales. Elle a obtenu 2,5 % au plan national et 5 à 6 % dans les trois départements où elle était présente.

#### **Matériel de vote**

Document revendicatif sur la situation des enseignants, leur vécu à partir d'un sondage réalisé par l'UNSEN-CGT sur le thème "Enseignants qui êtes-vous, comment travaillez-vous ?"

- 4 pages spécifiques :
  - Instituteurs / Professeurs d'école,
  - Certifiés,
  - Collèges,
- Une affiche nationale ;
- Un "4 pages" de masse à 300 000 exemplaires.

# Enjeux du système éducatif : données chiffrées

## **I** **NITIATIVES**

### **A venir**

Colloque sur les problèmes de violence à l'école : 21/22 octobre 1993.

### **En cours**

Rhône : Distribution de tracts, débats sur l'UL de Vénissieux à partir de l'appel à l'action CGT du 27 mai. Large écho qui amène des troubles jusque dans les rangs de la FSU.

Seine Maritime : Débat au congrès de l'UD prenant appui sur les actions revendicatives menées depuis le début de l'année.

Depuis, plus de 100 noms proposés au Syndicat départemental de l'Education nationale CGT par les camarades des PTT.

Résultat : une liste PEGC réalisée, une liste instituteurs en bonne voie.

Région Pays de Loire : Les initiatives se développent à partir de l'UD 44 et du Comité régional : une liste instituteurs/professeurs d'école est bouclée dans le 44 ; des décisions sont prises pour la liste PEGC et certifiées ; des propositions concrètes d'action dans les autres départements.

Le budget du ministère de l'Education nationale est le premier budget de l'Etat : 6,4 % du PIB. (Annexe 1).

### **JEUNES EN FORMATION : 12 620 000**

(non compris enseignement privé du second degré et de l'enseignement supérieur), soit plus de 13 millions.

- 1<sup>er</sup> degré : 6 610 000 (900 000 enseignement privé) dont : préélémentaire : 2 549 600, élémentaire : 3 985 000.
- 2<sup>e</sup> degré : 4 310 000 (chiffres du public) dont : collèges : 2 447 000, lycées professionnels : 608 600 (- 3 %), lycées : 1 225 600.

- Enseignement supérieur : 1 800 000 (chiffres du public) dont : 300 000 classes post bac en lycée, 1 400 000 étudiants en université.

### **PERSONNELS DE L'EDUCATION NATIONALE**

- 1<sup>er</sup> degré : 312 000 instituteurs et professeurs d'école : Instituteurs - cat. B fonction publique, Professeurs d'école - cat. A fonction publique (bac + 3 + 2 ans IUFM).

Les personnels non enseignants sont du ressort des collectivités locales et représentent environ 120 000 ASEM dans les écoles maternelles, sans parler des personnels attachés aux écoles primaires.

- 2<sup>e</sup> degré : 378 000 enseignants + 210 000 ATOSS dont : 174 000 en collèges, 120 000 en lycées (général et technologiques), 58 000 en lycées professionnels, répartis dans les catégories suivantes :

- \* Agrégés : environ 27 000 (Collèges et lycées),

- \* Certifiés : environ 140 000 (Collèges et lycées),

- \* Adjointes d'enseignement : environ 27 000 (Collèges et lycées),

- \* Professeurs d'enseignement général de collèges : environ 59 700 (Collèges),

- \* Professeurs de lycées professionnels 1<sup>er</sup> grade : environ 38 300 (Lycées professionnels),

- \* Professeurs de lycées professionnels 2<sup>e</sup> grade : environ 12 200 (lycées professionnels).

Les différences de chiffres s'expliquent par la non comptabilisation des stagiaires et non-titulaires dans le tableau par catégories. Recrutement : bac + 3 + 2 ans d'IUFM (sauf agrégés).

- Enseignement supérieur / recherche : 59 018 enseignants / 3 500 chercheurs, 42 600 IATOSS / 18 000 ITA.

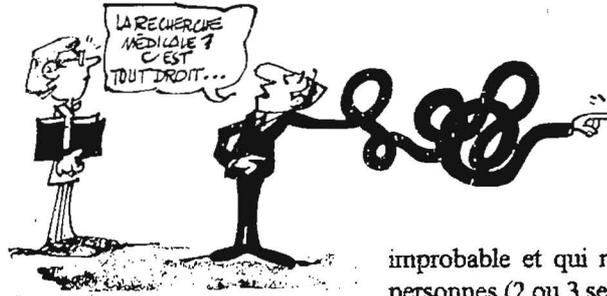
Professeurs : 15 200, Maîtres de conférence : 22 300, Assistants : 6 200, Attachés et Moniteurs : 4 500, Autres (essentiellement enseignants du second degré) : 10 000.

### **IUFM**

Six listes CGT aux conseils d'administration où la CGT était présente avec des listes diversifiées, c'est à dire avec des candidats PLP/certifiés/professeurs d'école. La CGT obtient entre 7 et 10 % devant le SE (FEN) et devant FO.

IUFM de LYON : Une liste CGT/IUNEF au conseil scientifique à permis d'avoir un élu, une activité offensive ancrée sur les propositions CGT, des avancées en terme de syndicalisation CGT des étudiants futurs enseignants.

Une présence CGT à l'IUFM de St Germain en Laye (78) le 4 juin, la preuve d'un vide syndical, d'une volonté de débat, de rencontres, d'action avec la CGT, résultat des signatures sur la pétition instituteurs pour la revalorisation (30), une adhésion, des contacts à venir pour les semaines suivantes.



# I.C.I.G. Villejuif...suite

## Compte-rendu de la réunion CNRS - SNTRS-CGT du 13 avril 1993

Etaients présents : - pour la direction du CNRS : F. Ollier, A. Gouyette, P. Tambourin - pour la section locale SNTRS : L. Lomme, M. Sahbi, J.P. Bazin

### Objet de la réunion : L'EMPLOI DES ITA HORS-STATUTS ICIG

La Direction des Sciences de la Vie du CNRS dit n'avoir été saisie que du cas des 14 ITA rémunérés sur fonds ARC. Il faudra reprendre les courriers de l'Association Claude Bernard à propos des 36 personnels hors-statuts travaillant à l'ICIG (copies ci-jointes).

Le SNTRS souhaite que le cas de l'ensemble de ces salariés soit examiné conjointement et ils ont fait parvenir à la Direction du CNRS, par l'intermédiaire de leurs représentants, une fiche individuelle et un organigramme présentant leur fonction actuelle à l'ICIG.

Selon le CNRS une négociation est déjà entamée avec l'ARC dont le but est de répartir la prise en charge des 14 ITA qu'elle rémunère à l'ICIG entre les organismes publics (CNRS, INSERM) et quelques instituts de recherche (Curie, IGR, Pasteur). L'ARC pourrait conserver la responsabilité de 3 personnes.

Le CNRS accepte d'étendre cette étude aux 36 ITA hors-statuts gérés par l'Association Claude Bernard et d'appuyer les démarches qui pourraient être entreprises à leur demande pour faciliter un effort financier permettant par exemple des départs en préretraite ou des licenciements négociés.

Le CNRS recommande aux personnels hors-statuts d'étudier les postes statutaires ouverts aux concours externes. Mais cette démarche a été entreprise depuis plusieurs années et ne nécessite pas de négociations particulières avec la direction.

La création de postes statutaires par le CNRS est soumise aux limites imposées par le budget et la répartition Paris-province. Les règles de la fonction publique (âge, nationalité...) ne sont pas applicables à tous les ITA hors-statuts. De plus, les concours externes pour les postes administratifs sont organisés au niveau national ce qui suppose un très grand nombre de postulants donc une très forte sélection. Enfin, ces postes ne seraient de toute façon pas fléchés ICIG. L'intégration des ITA hors-statuts dans le corps de la fonction publique est donc une solution très

improbable et qui ne pourrait concerner que peu de personnes (2 ou 3 selon le CNRS).

Ce n'est pas non plus l'unique solution prônée par le SNTRS qui reste attaché au principe du maintien de l'emploi de tous les hors-statuts travaillant à l'ICIG.

Une mise au point est par le SNTRS faite sur la situation financière. Les personnels ont eu accès, au moyen de la mise en place du plan de licenciement collectif par l'Association Claude Bernard, à une expertise comptable (copie ci-jointe) qui leur permet d'affirmer que leurs emplois ne sont pas menacés par un manque de fonds.

Sur le problème de l'appartenance des fonds ICIG gérés par l'ACB, le CNRS attend le verdict juridique qui doit être prononcé par la Cour de Cassation dans le procès qui oppose le Pr. G. Mathé à l'Association Claude Bernard.

Les représentants du personnel soutiennent la thèse de la "charge d'affectation" telle qu'elle est définie par le courrier récent (copie ci-joint) du Préfet de Paris à l'Association Claude Bernard et estiment que les fonds litigieux devraient faire l'objet d'une négociation entre les organismes (AP, INSERM, CNRS), l'Association Claude Bernard, l'ICIG et l'ARC (pour une partie de la masse salariale). Cette négociation pourrait prendre une forme contractuelle de soutien par les associations à une activité scientifique agréée par les organismes de tutelle. Ceci pose, pour le CNRS, le problème de fond des relations entre les organismes et les directions des associations particulièrement en ce qui concerne la création ou le maintien des emplois.

L'Association Claude Bernard étant l'employeur légal des hors-statuts le CNRS estime n'avoir qu'une responsabilité morale dans ce problème et ne dispose que de peu de moyens d'intervention.

Le SNTRS fait observer la présence du CNRS dans les Conseils d'administration de l'ARC et de l'ACB (ce qui l'a conduit à entériner la convention passée en 1985 entre l'ARC et l'ACB et adjointe aux contrats de travail) et propose la préparation conjointe des prochains CA où la question des hors-statuts ICIG soit à l'ordre du jour. La proposition est acceptée par le CNRS.

Le maintien des emplois des hors-statuts sur le site Paul Brousse reste le point le plus conflictuel. Malgré une nette diminution, le nombre d'ITA est encore perçu par le CNRS comme disproportionné par rapport à l'environnement scientifique. Le CNRS réaffirme qu'il n'y a plus de laboratoire CNRS à l'ICIG. L'éventuelle création d'une future unité de bio-informatique donnerait éventuellement lieu à la création d'un poste d'ingénieur hautement qualifié qui pourrait, éventuellement, être proposé à une personne du site. Les personnels travaillant dans des services communs n'intéressent pas le CNRS qui opère un mouvement inverse de retour des emplois dans les

laboratoires. Le CNRS redoute de participer à la reconstruction d'un "empire Mathé". Etc...

Pour les personnels le maintien de leurs emplois sur place reste pourtant la solution la plus rationnelle. Les besoins existent et les postes correspondent, évidemment, à leurs compétences professionnelles. Ils n'ont d'ailleurs pour le moment pas d'autre choix que de défendre collectivement leurs emplois là où ils existent (bien qu'ils soient prêts à étudier individuellement toute autre proposition qui suppose un déplacement géographique raisonnable ou même un effort de conversion professionnelle).

Les personnels se sont prononcés en faveur de la création d'un Institut de Recherche Biomédicale sur le site Paul Brousse. Cette solution présente l'avantage d'élaborer un programme scientifique évalué qui fédère l'AP, l'INSERM et le CNRS sur le site. Si cette solution était retenue par les organismes et négociée avec l'ARC et l'Association Claude Bernard les menaces qui pèsent sur l'emploi à l'ICIG seraient levées. Les ITA resteraient donc sur contrat à durée indéterminée de droit privé mais sous la responsabilité scientifique (et bien sûr uniquement scientifique) des organismes de tutelle et l'argent des donateurs servirait enfin à la recherche sur le cancer. Ils n'en demandent pas plus.

Cette solution ne semble pas avoir été étudiée telle quelle par le CNRS et semble se heurter à un préjugé défavorable de sa part.

En conclusion, l'Association Claude Bernard est à l'origine des problèmes en s'obstinant dans sa volonté de licencier (suspension obtenue pour 3 ans en mai 1992) sans que ni le CNRS ni le SNTRS ne puissent en fournir les raisons objectives. L'ARC met le problème à l'ordre dans des délais plus brefs en ce qui concerne les 14 ITA rémunérés sur ses fonds.

Le CNRS accepte de s'intéresser à ce problème humain mais n'a pas encore de solutions techniquement et budgétairement réalisables.

Les représentants du personnel transmettront aux intéressés toutes propositions concrètes et feront part au CNRS d'éventuelles solutions individuelles (départs en pré-retraite, congés individuel de formation...). Le SNTRS réaffirme cependant que la volonté des hors-statuts travaillant à l'ICIG est de rester solidaires pour que la solution au problème de l'emploi soit abordée de façon globale et que la recherche sur le cancer soit maintenue et même développée à l'ICIG.

La question de l'IFR Paul Brousse reste posée.

Une nouvelle entrevue devra avoir lieu au moins pour la préparation des prochains conseils d'administration de l'ARC et de l'Association Claude Bernard.

**La Section locale SNTRS-CGT ICIG de l'Hôpital Paul Brousse s'est adressé à Monsieur Pierre Tambourin, Directeur du Département des Sciences de la Vie du CNRS :**

*Monsieur le Directeur,*

*Vous trouverez ci-joint une expression émanant des personnels de l'ICIG réunis en assemblée générale. Vous pourrez certainement y lire le mécontentement et l'inquiétude face à la situation actuelle de l'ICIG dus à l'ignorance où nous sommes de la position des directions de l'INSERM et du CNRS. Il vous est demandé avec insistance de bien vouloir répondre aux interrogations du personnel.*

*L'entretien que vous avez accordé à la section locale du SNTRS pourrait être un premier élément de réponse. C'est pourquoi nous nous sommes permis d'en faire un compte-rendu que nous vous soumettons et que nous diffuserons auprès des personnels.*

*En dehors de ce compte-rendu, nous souhaitons vous faire part à nouveau de notre réflexion sur le problème des hors-statut à l'ICIG.*

*Le SNTRS-CGT considère comme une nécessité l'établissement de relations nouvelles entre les associations caritatives et les établissements publics de recherche, préservant à la fois l'intérêt des donateurs et les missions du service public. Une politique contractuelle portant sur les moyens affectés à des projets définis en commun nous paraît très souhaitable. Le recrutement de personnels dans les laboratoires publics par les associations est une mauvaise solution sauf si ces emplois font l'objet d'une programmation à long terme sous forme d'emplois gagés, gérés par les établissements publics.*

*Alors que les dites associations développent leurs projets la plupart du temps à l'insu des organismes publics de recherche, pourtant caution de ces actions, il nous semble que la "politique de la chaise vide" ou le retrait seraient les pires des solutions car elles n'empêcheraient pas les relations directes entre les associations et les chercheurs avec, à la clé, la création d'emplois précaires.*

*La meilleure voie serait donc la contractualisation des actions communes et ceci passerait par la mise à plat du dossier et l'introduction de mécanismes d'évaluation a posteriori. Ceci nous paraît essentiel.*

*Faut-il pour cela tirer un trait sur le passé ? Force est de constater que l'action des associations conduit sur*

le long terme à la déstructuration du potentiel scientifique (ICIG, IRSC, IGR...) et donc à des gâchis considérables. Mais nous maintenons qu'il existe une situation de fait se traduisant par l'existence de personnels hors-statuts, situation qui s'est installée avec la complicité passive des organismes publics de recherche. Ces personnes travaillent ou ont travaillé pour le compte de laboratoires publics, elles sont compétentes dans leurs fonctions actuelles et souvent disposées à se reconvertir si cela était nécessaire. Leur effectif est en nombre décroissant.

Concernant le problème des hors-statut ICIG, la solution est une négociation AP/INSERM/CNRS/ACB/ARC pour la stabilisation des emplois dans le cadre de projets scientifiques reconnus par l'ensemble des partenaires. Pour le SNTRS-CGT, l'enjeu majeur est la stabilisation des emplois même si cela ne peut pas être sur place et bien que la communauté scientifique locale soit légitimement fondée à revendiquer les fonds qui servent à rémunérer les hors-statuts.

Nous ne pouvons légitimement accepter aucune procédure de licenciement alors qu'il n'y pas de problème financier. Les fonds d'origine privée, utilisés jusqu'à ce jour pour rémunérer les hors-statuts existent. Il y a donc simplement un problème d'affectation de ces fonds sur des projets d'intérêt scientifique.

Si les établissements publics de recherche et l'Assistance Publique voulaient créer quelques postes pour stabiliser ces mêmes emplois cela constituerait un "plus" que le SNTRS-CGT ne pourrait qu'apprécier, mais cela ne doit pas contribuer à ralentir la mise en place d'un plan global par tous les partenaires. Le SNTRS-CGT est, dans ce cadre prêt à travailler sur des propositions prenant en compte les "itinéraires professionnels" des personnes concernées.

Nous demandons qu'une réunion de travail entre le CNRS, l'INSERM, l'AP-HP, l'ARC et l'ACB soit prévue au plus tard fin mai 1993, ayant à son ordre du jour ce plan de stabilisation, afin que les décisions puissent être prises au conseil d'administration de l'Association Claude Bernard en juin prochain.

L'affectation d'une majorité des personnels hors-statuts sur le site de Paul Brousse est vivement souhaitée par la communauté locale. Mais, en tant que syndicat responsable, nous comprendrions que cette affectation soit liée à l'évaluation des projets scientifiques sur le site.

Ceci nous amène à nous inquiéter du sort réservé à l'IFR Paul Brousse. En effet nous avons tout fait au niveau syndical pour qu'un projet émerge. Nous considérons que son existence a déjà eu des effets positifs sur les structures et sur les hommes, la "subsidiarité" nous paraît évidente. Nous avons également l'impression (c'est maintenant plus qu'une impression...) que le projet est condamné depuis longtemps, cela se dit à mots à peine couverts à l'INSERM et au CNRS, bien avant toute évaluation scientifique. Et nous devons dire ici très fermement que si cela se confirmait, le rôle du SNTRS-CGT serait de le faire savoir, y compris en dehors de l'enclave villejuifoise, et de contester ce genre d'attitude.

Il est vrai, cependant, que Villejuif part de bien loin et avec un passif considérable. C'est justement la raison pour laquelle il faut accepter de considérer le chemin parcouru. "ICIG", terme associé à l'image du Pr. G. Mathé est un sigle banni par ceux-là même qui n'ont pas su lui imposer des règles de fonctionnement viables et qui, aujourd'hui, refusent de reconnaître la validité de l'objectif scientifique qu'il contient. Et nous sommes persuadés que c'est aussi par auto-censure que les termes de cancer et immunogénétique n'ont pas été présentés par les rédacteurs du projet d'IFR Paul Brousse comme l'axe principal des recherches. De la même façon, la constante répétition de deux axiomes : "il n'y a pas de laboratoires CNRS à l'ICIG", "l'IRSC n'est plus qu'un parc immobilier pour le CNRS", n'a pas pu être sans influence sur la rédaction du projet d'IFR. Mais une lecture "impartiale" de ce projet, notamment par l'analyse des équipes qui y participent, montrent les synergies qui se développeront en plus des apports externes qui sont déjà programmés.

Une de nos revendications est donc que ce projet d'IFR Paul Brousse ne soit pas enterré avant d'avoir été examiné.

Nous voulions également vous remercier pour avoir accepté de reprendre des négociations depuis longtemps interrompues et nous souhaiterions très vivement, comme vous semblez le proposer, que le CNRS reste un acteur dynamique dans la résolution du problème des hors-statuts travaillant à l'ICIG.

## Chercheurs du SNCS le SNTRS-CGT s'adresse à vous.

à diffuser

Vous vous êtes engagés dans une voie qui vous fait sortir de la FEN et entrer dans une autonomie "provisoire". En toute indépendance et en postulant que c'est vous seuls qui avez à décider de votre avenir, le SNTRS-CGT s'adresse à vous aujourd'hui pour vous donner son point de vue.

Nos deux syndicats, depuis de nombreuses années, se sont retrouvés ensemble pour défendre les personnels (pour le statut de titulaire, contre le plan Aigrain...), pour défendre la recherche, pour défendre les organismes publics nationaux de recherche, cela à partir d'une volonté commune d'unité dans l'action et d'une conception commune du service public de recherche et d'indépendance de la recherche.

Dire cela ne revient pas à effacer les divergences, notamment en 1989, lorsque le SNCS a signé l'accord avec le Ministère de la recherche, alors que nous refusions cet accord.

Un *accord de concertation* entre nos deux organisations a fonctionné de 1967 à 1987, année où, de fait, il a cessé d'exister après la décision de notre congrès de ne plus limiter le champ de syndicalisation du SNTRS-CGT aux seuls ITA. Ainsi que l'exprimait ce même congrès : *"Cette perspective n'est pas dirigée contre le SNCS ou d'autres syndicats, elle vise à relancer le combat syndical en n'excluant aucune possibilité de coopération avec le SNCS, tant qu'elle restera possible et à laquelle le SNTRS-CGT reste attaché"*.

*"La compétition ne devant pas exclure la coopération entre deux syndicats pour la défense des travailleurs scientifiques et de leurs moyens de travail"*.

Aujourd'hui cette coopération, à notre avis, n'a de sens véritable que dans un processus de rassemblement des chercheurs et des ITA dans la CGT.

Bien avant 1989 et la dérive de la direction de la FEN vers sa transformation en syndicat d'accompagnement de la politique du gouvernement, l'installation du SNPTES au CNRS en 1978, ont éclairé d'un jour nouveau la discussion, très ancienne dans la CGT, sur les champs de syndicalisation. Le SNTRS-CGT a posé le problème, dès ce moment, à la Confédération. En 1984, il a arrêté une position de principe : aller vers la syndicalisation des chercheurs. A son congrès de 1987, il a pris la décision d'ouvrir son champ de syndicalisation à tous les personnels du CNRS, de l'INSERM et de l'INRIA.

Pas plus qu'aujourd'hui, les raisons n'étaient de simple circonstance : il n'y a pas de particularité qui justifie des syndicats différents parmi les personnels du CNRS et de l'INSERM (ni d'ailleurs dans aucun EPST). Chercheurs et ITA n'ont pas exactement le même statut, cependant les intérêts de toutes les catégories sont communs. Ce n'est pas pour rien que le SNTRS est à la CGT : hors du syndicalisme intercatégoriel et interprofessionnel, il ne peut y avoir de défense conséquente des salariés, quel que soit leur secteur. Il n'y a rien de plus dangereux pour les travailleurs, quelle que soit leur situation spécifique, que l'isolement corporatiste. Cela ne signifie pas qu'il faille tout uniformiser, au contraire. Nous avons la volonté, en même temps, de rassembler toutes les catégories pour la défense des acquis collectifs et faire intervenir chacune des catégories sur ses revendications propres.

La CGT a tranché cette question en se confédérant, il y a fort longtemps. En 1906 le congrès d'Amiens a jeté les bases du syndicalisme indépendant des employeurs, des gouvernements et des partis politiques. La FEN s'en était d'ailleurs réclamée lors de sa décision de devenir autonome pour éviter la scission et œuvrer à la réunification, en 1947. Ces questions sont toujours d'actualité, elles touchent à ce qu'il y a de plus fondamental dans le syndicalisme, ce ne sont pas là des vieilleries bonnes à jeter aux orties.

L'indépendance syndicale doit être un souci permanent. L'histoire récente et les difficultés de toutes sortes rencontrées par notre syndicat ne nous font pas renoncer à ce principe essentiel, bien au contraire. La dénaturation de l'organisation syndicale à laquelle a

conduit l'orientation des dirigeants de la FEN a abouti à la crise dans laquelle vous avez eu à vous positionner. Votre dernier congrès a décidé de placer le SNCS dans une autonomie provisoire. En toute fraternité, le SNTRS-CGT vous alerte sur le risque qui découlerait du maintien dans l'autonomie : il y a celui d'aggraver ainsi la division syndicale déjà existante.

Les chercheurs comme les autres catégories ont toute leur place à la CGT, dans le syndicalisme intercatégoriel et interprofessionnel. Le confédéralisme répond à la nécessité de cohérence revendicative, au besoin d'élargissement du champ d'intervention. C'est, à notre sens, tout le contraire d'un carcan, c'est la possibilité de rechercher l'intérêt commun à tous les secteurs de salariés. Les personnels de l'enseignement et de la recherche ne peuvent pas rester isolés. Les chercheurs du CNRS, de l'INSERM et de l'INRIA ne peuvent pas rester coupés ni de leurs collègues chercheurs, ni des autres catégories de personnels des EPST.

### **Quels problèmes avons-nous à traiter ensemble dans un syndicat intercatégoriel ?**

Evidemment tout ce qui touche aux personnels et aux organismes de recherche, l'emploi scientifique, les conditions de travail de recherche, le maintien des organismes publics nationaux de recherche fondamentale...

L'acquis très important, quasi unique au monde, que constitue la reconnaissance du métier de chercheur à temps plein, sur statut de titulaire, dans des organismes publics de recherche est très menacé. Sa défense place tous les syndicats devant des responsabilités considérables.

Aujourd'hui, le projet de schéma stratégique, nullement remis en cause par le changement de gouvernement, prévoit de consacrer 10% des postes de chercheurs titulaires à l'embauche provisoire de chercheurs sur contrats. M. Kourilsky tend ainsi la main au professeur Apfelbaum qui préconise de ne laisser titulaires que les DR, après 40 ans. Le sort des jeunes chercheurs pour ces gens-là doit être la précarité et l'exploitation. Cette politique est universelle avec la multiplication des C.D.D., C.E.S...

Dans le numéro de mars du Journal du CNRS, M. Kourilsky déclare que le CNRS doit accompagner le mouvement des universités vers leur autonomie en terme de politique scientifique, puis de financement et, enfin, de recrutement. Il a entamé cette politique : le CNRS est de plus en plus mis au service des universités et des entreprises, au détriment de sa mission essentielle, la recherche fondamentale.

Le nouveau ministre ne s'exprime pas différemment.

Les projets de fermeture de sites propres du CNRS, en commençant par Meudon-Bellevue, la mise en cause des unités propres, la sectorisation de la gestion des carrières, etc... ne peuvent que conduire à la fin du CNRS. L'émergence d'un "groupe CNRS", constitué de la juxtaposition d'instituts et de départements autonomes, de sociétés anonymes et de GIP, ne pourrait se faire que sur les décombres de l'organisme national et du statut. Au bout de ce chemin, il y aurait l'asservissement des chercheurs (comme celà se dessine en sciences sociales) mis en demeure "d'éclairer les choix technologiques par l'analyse de l'acceptabilité sociale"...

**Nous avons de grandes choses à défendre ensemble, de grandes batailles s'annoncent. Votre place est avec nous, dans le SNTRS-CGT. Nous proposons que les chercheurs y aient une forme d'organisation particulière à décider, ensemble, démocratiquement. Nous sommes prêts à en débattre collectivement, dès à présent, avec tous ceux qui le voudront. Dans le cadre de la préparation de notre prochain congrès, qui aura lieu en novembre cette année, une conférence nationale des chercheurs de notre syndicat sera ouverte à tous les chercheurs qui souhaitent y participer.**

Orsay, le 7 juin 1993

# Nationalité? Citoyenneté sociale!

Historienne et présidente de la Ligue des droits de l'homme, Madeleine Rebérioux critique la réforme du Code de la nationalité et met en avant le concept de « citoyenneté sociale » comme élément fédérateur d'une société réconciliée avec ses valeurs et son histoire.

● VALÉRIE GÉRAUD



– Options : Chaque année, 25 000 enfants d'étrangers nés et élevés en France devenaient automatiquement français à 18 ans. A présent, ils devront mériter leur carte d'identité. Pourquoi estimez-vous cette réforme dangereuse ?

– Madeleine Rebérioux : Le « volontariat » comme mode d'accès à la nationalité fonctionne comme une fausse idée juste. Parce qu'il ne concerne que les enfants d'immigrés et présuppose que l'école ne joue plus son rôle intégrateur. De plus, en faisant peser une suspicion de principe sur les enfants des étrangers, il fragilise des jeunes dans un moment de leur vie où ils ont besoin d'être sécurisés et amplifie pour certains une discrimination déjà vécue au quotidien. La pression s'avère d'autant plus forte que leur destin est suspendu au moindre mauvais pas, puisqu'ils risquent de subir une triple peine par effet d'enchaînement : six mois de prison entraîneront le refus à vie de la nationalité française et, éventuellement, l'expulsion. Bref, le texte rend encore plus difficile leur insertion sociale.

– En quoi cette réforme constitue-t-elle un bouleversement du modèle français d'intégration ?

– La France est un pays d'immigration depuis le second Empire. Depuis, le pays a toujours eu besoin de bras étrangers pour combler son déficit démographique. Ces vagues d'immigrés ont toujours été très

mal accueillies. Pourtant, une génération a suffi aux immigrés européens pour s'intégrer : grâce à l'école obligatoire, à l'armée et à l'usine. Aujourd'hui, l'école est fragilisée par la diversité de ses publics. Il n'est pas rare que quinze langues soient parlées dans la même classe. De plus, ils viennent en partie d'anciennes colonies françaises, et, au regard de la focalisation xénophobe sur les « Arabes », il faut croire que la France n'a pas encore digéré sa décolonisation. L'armée, elle, accueille à peine la moitié des jeunes hommes d'une génération, et pour une période courte. Quant aux usines ou aux entreprises, force est de constater qu'elles sont moins nombreuses et qu'il est plus difficile d'y rester.

– De quelle marge de manœuvre les opposants au texte disposent-ils pour l'empêcher de devenir une loi ?

– Dès 1988, nous avons récusé le consensus sur cette réforme. Mais les Eglises catholique et protestante, qui viennent d'adopter une position courageuse contre le projet Pasqua sur l'immigration, et le Conseil d'Etat, réservé sur le même

● La France est frappée de maladie civique

● La notion fondamentale, c'est l'égalité des droits

● La loi officialise la différence entre immigré et Européen

(1) Cet appel, diffusé dans les milieux de la recherche et de l'Université, sera ensuite rendu public. Renseignements : (1) 44.08.87.29.

## Plus loin avec... Madeleine Rebérioux

texte, ne se sont pas manifestés contre la dernière mouture du Code de la nationalité. Le texte adopté par l'Assemblée nationale a pourtant été aggravé par rapport à celui de la commission Marceau Long. Il va retourner au Sénat, qui l'avait entériné en 1990, et nous lançons un appel aux sénateurs <sup>(1)</sup>, sous forme de pétition, pour qu'ils le rejettent. Nous réfléchissons également aux éventuels arguments juridiques pour en combattre certains aspects. Le Parti socialiste, qui dispose de plus de soixante députés, serait en mesure de saisir le Conseil constitutionnel : par exemple, sur la limitation du droit du sol pour les enfants dont les parents sont nés en Algérie avant 1962, ce qui présuppose que l'Algérie, avant 1962, n'était pas partie intégrante de la France.

*– Comment expliquez-vous la faiblesse des réactions et de la mobilisation contre cette réforme dans l'opinion publique ?*

– La société française est actuellement aussi malade que pendant l'affaire Dreyfus, les années qui ont précédé la Seconde Guerre mondiale et la guerre d'Algérie. Elle se défait sous les yeux de ceux qui sont encore capables d'ouvrir les yeux et qui se doivent d'agir, même individuellement. Nous vivons une période de maladie civique. Le Parlement est jugé inutile ou impuissant, les partis politiques frappés de discrédit, le militantisme associatif défaillant, les syndicats affaiblis. L'ensemble donne l'image d'une citoyenneté en retrait dans une démocratie rouillée. L'autre versant de ce paysage morose, c'est le chômage, qui frappe toutes les catégories de population. Et la peur qui s'ensuit. Voilà pourquoi la Ligue, lors de son dernier congrès, a décidé de promouvoir le concept de « citoyenneté sociale », qui opère un lien direct entre le civique, la mise en pratique et la défense des droits, et le travail comme élément d'existence sociale. Le terme nous semble pertinent, car l'articulation civique-social, citoyen-prolétaire, héritage de la Révolution française, n'a jamais connu de rupture jusqu'à

aujourd'hui. Pour combler le fossé actuel, nous devons approfondir le débat sur le travail, sur les possibilités de le réorganiser, de défendre les droits dans l'entreprise, etc.

*– Ce concept peut-il agir comme mode d'intégration des individus composant la société française, immigrés ou non ?*

– Un individu ne peut exercer ses droits s'il n'est pas intégré au minimum dans la société, par un logement, une scolarisation ou un travail, une pratique civique de quartier, etc. Par exemple, depuis 1982, les immigrés ont le droit de créer des associations et ont développé un réseau très important dans lequel ils peuvent s'exprimer et se faire reconnaître, ce qui ne les empêche pas d'envoyer leurs enfants à l'école républicaine. Le versant social prime largement sur l'éthnique. Personne ne peut dénier à un individu le droit d'exprimer son sentiment d'appartenance à une classe sociale, à un sexe, à une autre aire culturelle : l'identité de chacun se définit par tout cela. Le terme « droit à la différence » est trompeur : la notion fondamentale, pour les étrangers et pour les autres, c'est l'égalité des droits. Le Code de la nationalité date de 1889, parce que la France avait alors besoin de soldats : en outre, sept ans après les lois sur l'école laïque, un siècle après la Révolution française, la République affirmait son modèle intégrateur. Depuis les guerres de la Révolution et de l'Empire, les notions de nationalité et de citoyenneté sont restées liées : Français et citoyen, c'est la même chose. Malheureusement, cette conception a sa contrepartie négative, puisque, si en 1793 un étranger devenait français par le seul fait de travailler dans l'hexagone ou d'adopter un enfant, l'accès à la citoyenneté lui est depuis le début du XIX<sup>e</sup> siècle fermé s'il n'est pas français. Pourtant, l'adaptation de la Constitution au traité de Maastricht ouvre la citoyenneté française aux étrangers communautaires. La loi officialise ainsi la distinction sociale entre deux types d'étrangers : les immigrés et les Européens. □

## Code de la nationalité

La CGT marque avec force son opposition au projet de loi portant modification du code de la nationalité adopté en première lecture par l'Assemblée nationale.

Ce texte est, en effet, injuste et dangereux.

- Injuste parce qu'il inflige une discrimination supplémentaire à des enfants nés en France, vivant en France, scolarisés en France et dont les véritables racines sont en France.

- Injuste parce que, ce faisant, il fragilise encore plus la situation déjà difficile de ces jeunes et de ces familles souvent victimes du chômage, de la précarité, de conditions de vie dégradées.

- Injuste parce qu'il alimente les campagnes visant à assimiler immigration et délinquance.

- Dangereux, parce qu'il contribue à légitimer les dérives racistes.

Le gouvernement a d'ailleurs "durci" le texte cédant ainsi à certaines pressions extrémistes.

De même, ce texte ne peut pas être séparé des mesures envisagées par le projet de loi Pasqua, sur les contrôles d'identité par exemple.

- Dangereux enfin parce qu'il ne pourra qu'accroître le sentiment d'injustice et de révolte déjà si vif dans les cités et de nombreux quartiers.

Le poison du racisme et de la division a toujours servi les mauvais coups du patronat contre les salariés. Ce n'est d'ailleurs pas par hasard si ce projet de loi vient en discussion juste après la publication du plan Balladur.

La CGT fera largement connaître sa position et elle prendra toute sa place dans le combat qui commence pour l'abrogation de ce texte.

**D**ÉCLARATION

# Charte du Comité International de Soutien aux Intellectuels Algériens (CISIA)

La violence politique a fait des centaines de morts en Algérie : simples citoyens, policiers, militaires, magistrats, agents de l'Etat ... Voilà qu'elle prend pour cible depuis quelques semaines, de manière méthodique, des scientifiques, des intellectuels et des hommes de culture. Tahar Djaout, écrivain et journaliste, reçoit le 26 mai 1993 deux balles dans la tête. Avant lui étaient tombés Hafid Senhadri, le sociologue Djillali Liabès, le médecin et écrivain Laadi Flici. Le 15 juin, Mahfoud Boucebc, professeur de psychiatrie, est poignardé au cœur. Le 22 juin, M'Hammed Boukhobza, sociologue, a la gorge tranchée.

C'est l'intelligence qu'on assassine.

L'entrée de l'Algérie dans la modernité politique et le pluralisme se fait dans une terrible violence. Violence de la répression sanglante des émeutes d'octobre 1988: violence protestataire des prêches islamistes; violence de l'interruption du processus électoral; violence des tirs de mitraille contre ceux qui veulent faire basculer le pouvoir en place; violations répétées des droits de l'homme; violence terroriste et violence sécuritaire de l'Etat d'urgence arc-boutées dans un duel féroce qui confine à la guerre civile, sur fond de désastre économique... Tout se passe comme si ce pays, cher aux progressistes du monde entier, qui a été phare du Tiers-Monde, prenait l'exact contrepied de ce à quoi il aspire.

Lorsqu'on tue ceux dont le métier est de produire des idées, des analyses, des œuvres d'art, ou de prendre soin de la vie humaine, c'est la tête, le cœur, la voix d'un pays qu'on atteint. Face à cette situation dramatique, un groupe d'intellectuels de différentes nationalités s'est réuni à Paris le 17 juin 1993. Il a décidé de créer un **Comité International de Soutien aux Intellectuels Algériens (CISIA)**, sous la présidence de Pierre Bourdieu.

Il refuse de se résigner au caractère inéluctable de l'engrenage destructeur, il veut croire en une Algérie plurielle, créatrice et ouverte, il veut contribuer à entretenir l'espoir. Son appel à rompre l'isolement de l'Algérie, et particulièrement de ses intellectuels, a reçu le soutien d'universitaires, de scientifiques, d'écrivains de renommée internationale, et a recueilli l'adhésion de milliers d'hommes et de femmes du monde entier, à commencer par les Algériens vivant à l'étranger.

Que peuvent faire des intellectuels pour manifester leur solidarité envers le peuple algérien avec les moyens qui sont les leurs : la parole et la plume ?

**Alerter** d'abord les opinions publiques quant aux menaces pesant sur les intellectuels et créateurs algériens, mis par le terrorisme en situation de payer de leur vie l'exercice des libertés constitutives de l'intelligence : penser, s'exprimer, enseigner. Certains d'entre eux vivent déjà dans l'exil intérieur, écrivent sous des pseudonymes pour se protéger. Parce que nous bénéficions de libertés, nous avons un devoir de parole.

**Réaffirmer** l'indivisibilité des droits de la personne humaine : respect de l'intégrité physique et morale, droit à la libre expression politique — pour autant qu'elle respecte la vie et la liberté d'autrui —, quelles que soient les opinions, la langue, la religion. Cette position ne peut s'accommoder d'un silence complice, ni sur les tortures et les exactions dont sont victimes les islamistes, ni sur la pression qui s'exerce au quotidien sur la population, les jeunes en particulier, du fait de l'état d'urgence.

Tenter de **comprendre** et d'**expliquer** les événements en cours en dehors des schématisations abusives, des clichés, des approximations. Dire par exemple que la situation actuelle ne se réduit pas à un face à face mortifère entre les islamistes et le pouvoir, qu'il existe dans la société algérienne des forces aspirant à la paix civile, à la démocratie, à l'ouverture sur le monde, au bonheur enfin. Dire aussi que l'Islam n'est pas, par nature, incompatible avec un Etat de droit.

Une telle ligne de pensée et d'action ne peut être tenue que dans une indépendance totale à l'égard des gouvernements, des institutions, des partis. Le CISIA n'accepte d'adhésions qu'à titre individuel, sur la base de la présente Charte. Cela n'exclut nullement la collaboration avec des groupes qui se proposent d'agir dans le même sens, à condition qu'ils respectent l'indépendance du CISIA.

Concrètement, le CISIA œuvre au renforcement des liens entre la communauté scientifique et culturelle internationale et les intellectuels algériens. Pour ce faire, il s'est donné pour tâches :

- de renforcer la solidarité avec les personnes;
- d'attirer l'attention des organismes internationaux sur les conditions de travail et de création en Algérie
- de regrouper et de clarifier toutes les informations disponibles sur la situation;
- de rendre visible la culture algérienne vivante.

Dans ce but, il favorisera la diffusion des œuvres algériennes (lectures publiques, projections de films, éditions, expositions, etc.), mettra en place des espaces de réflexion et d'échange, constituera une banque télématique d'informations.

Il se propose également de continuer à organiser toute manifestation publique de soutien ou de réprobation que la situation exigera.

En somme, il veut demeurer le témoin engagé et vigilant de ce drame qui nous menace tous au plus intime.

Paris, le 1er juillet 1993

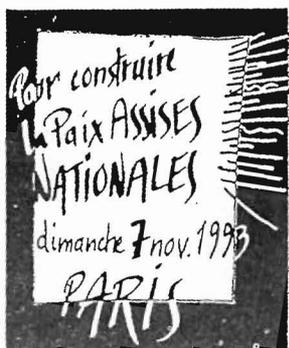
## Ont appelé à soutenir les intellectuels algériens

ADONIS (Poète, Paris), Ch. R. AGERON (Historien, Paris), H. ALLEG (Ecrivain, Paris), M. AOUNIT (MRAP, Paris), A. AZRIE (Compositeur, Paris), E. BADINTER (Philosophe, Paris), T. BEKRI (Poète, Paris), D. BENSALD (Professeur, Paris), M. BERRADA (Ecrivain, Rabat), Dr. R. BERTHELIER (Migration-Santé, Paris), M. BLOCH (London School of Economics, Londres), P. BOURDIEU (Collège de France, Paris), J. DERRIDA (Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales, Paris), J. FAVRET-SAADA (Ecole Pratique des Hautes Etudes, Paris), D. FAWZI (Historien, Paris), L. GARDEL (Ecrivain, Paris), C. GEERTZ (Anthropologue, Princeton), E. GELLNER (Anthropologue, Cambridge), S. FASQUELLE (Présidente du Pen Club de France), J. GOYTISOLO (Ecrivain, Madrid), J. HABERMAS (Philosophe, Francfort), F. HALIDAY (London School of Economics, Londres), L. HELLER (Poéticienne, Cologne), D. JAMET (Président de la Bibliothèque de France, Paris), J. LECA (Institut d'Etudes Politiques, Paris), E. MANET (Réalisateur, Bruxelles), Pr. MINKOVSKI (Médecin, Paris), A. MIQUEL (Collège de France, Paris), A. RACHID (Universitaire, Le Caire), A. RAYMOND (Historien, Aix-en-Provence), REY-GOLDZIGUER (Historienne, Reims), M. RODINSON (Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales, Paris), J.-CL. SALOMON (Cancérologue, CNRS, Paris), C. SCHORSKE (Historien, Princeton), E. SANBAR (Etudes Palestiniennes, Paris), A. SERFATY (Ingénieur, Paris), M. SID-AHMED (Publiciste, Le Caire), L. SOLIMANE (Journaliste, Paris), L. VALENSI (Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales, Paris).

Sont déjà membres du CISIA : P. BOURDIEU, A. SERFATY, M. HARB, J. Ph. ACQUIDA, R. BABADJI, E. BAUBAR, P. BONTE, N. BOUMAZA, K. BROWN, N. CHAPERON, M. CHEMILLIER-GENDREAU, A. CHERKI, F. COLONNA, S. CORDELLIER, F. COUSIN, H. CUENAT, Z. DAOUUD, Ch. DAURES, SERFATY, R. DAVAZIES, V. DELVOS, J.P. DIGARD, A. DIEGHLOUL, N. FARES, F. GEZE, F. GRASSER, B. GUILHERY, M. GUILLON, J.R. HENRY, J.L. HURST, A. LAABI, J. LAABI, C. LACOSTE, DUJARDIN, C. LEFEBURE, J. LENTIN, C. LEVY, A. MAHIOU, K. MECHTA, A. MEDJEB, M.C. MENDES-FRANCE, M. et Mme A. MERROUCHIE, F. METRAL, M. MUNK, A. PRENANT, R. RAISSI, D. RIVET, E. ROBLES, A. ROTH, E. ROUDINESCO, A. SAYAD, A. SENTUK, D. SIGAUT, R. VARTHEL, L. VERLET, M. VIRGOLLE, M. ZENMOUJRI, J. ZIEGLER, etc.

Contact : CISIA  
105, Boulevard Raspail  
75006, Paris

Anick SICART  
Membre du Collectif National  
de l'Appel des Cent



## LE DESARMEMENT ? SI ON EN PARLAIT ...

### L'ENJEU

Désarmer réellement et universellement, c'est-à-dire dans les conditions d'aujourd'hui abaisser significativement le niveau quantitatif et qualitatif des moyens de destruction militaire exige en tout premier lieu des avancées probantes dans des domaines très variés : justice, liberté, développement économique et social, utilisation des progrès de la science et des technologies aux seules fins pacifiques, coopérations basées sur l'égalité et la solidarité entre les peuples et Etats.

Concrètement, désarmer impose que soit bannie toute idée de domination du fort au faible dans les rapports internationaux, toute volonté de résoudre les éventuels conflits d'intérêts au moyen de la guerre.

Quand quelques 1.000 milliards de dollars sont officiellement consacrés chaque année au domaine des armes sur le plan mondial, soit de l'ordre de 5 % des ressources

planétaires, il n'est nul besoin d'être un expert pour se rendre compte qu'une telle dilapidation de moyens financiers, humains, matériels, est une insulte au genre humain, un gâchis immense.

Pendant ce temps en effet les contradictions Nord-Sud s'exacerbent. La dette fait des ravages. La faim et le sous-développement progressent dangereusement. Certains pays connaissent une dérive économique et sociale négative sans précédent. Le manque de soins, la malnutrition provoquent une mortalité infantile insupportable : un Hiroshima tous les 2 à 3 jours au niveau de la planète. Les pays les plus riches ne sont pas épargnés, on y compte par dizaines de millions les êtres humains qui en sont réduits à vivre au dessous du seuil de pauvreté.

Libérer des moyens pour le développement des économies est un impératif pour sortir de la spirale infernale de la pauvreté, des inégalités, des injustices, des conflits meurtriers. Cette libération de moyens est d'autant plus impérative que l'humanité est confrontée à une poussée démographique sans précé-

Lancé en 1982 par cent personnalités de tous horizons, notre appel invitait l'opinion publique française à intervenir pour bannir de notre continent les Pershing et les SS20. Ce qui semblait utopie alors est devenu réalité.

Depuis des progrès ont, certes, été réalisés. Après les différents accords de désarmement entre les deux plus importantes puissances nucléaires de la planète, la signature d'une convention sur la destruction des armes chimiques, trois moratoires sur les essais nucléaires sont actuellement observés. Nous devons obtenir que cet arrêt soit définitif. La reconduction du Traité de Non Prolifération nucléaire qui vient à échéance en 1995 est à ce prix. Un échec sur ce point équivaldrait en l'an 2000 à voir 20 ou 25 pays dotés de l'arme nucléaire.

Beaucoup reste à faire. Les conflits actuellement en cours à la surface de la planète nous rappellent que règne un honteux commerce des armes qui, même conventionnelles, sont terriblement meurtrières. L'argent englouti dans la course au surarmement manque cruellement pour faire face aux grands problèmes planétaires tels que la famine, l'analphabétisme, la maladie, la protection de l'environnement et y compris dans notre pays pour régler les questions de l'emploi, de logement, de l'avenir des jeunes.

Le désarmement n'est-il pas indispensable à la survie de l'humanité ? La sécurité de chacun d'entre nous en dépend et nous devons y réfléchir ensemble. Nous vous invitons à le faire à l'occasion des *Assises nationales pour construire la Paix à la Cité des Sciences, le dimanche 7 novembre 1993 afin de préserver le droit à la Paix et le droit à la Vie.*

dent : doublement constaté depuis la fin de la seconde guerre mondiale, doublement probable à venir dans les quelques décennies qui viennent. Avoir les conditions permettant de vivre et travailler au pays s'impose. Pour cela un développement endogène est nécessaire.

L'exigence du désarmement grandit, il faut s'appuyer sur elle pour créer les conditions d'un désarmement irréversible. Cela suppose l'anéantissement de toutes les armes de destruction massive qu'elles soient nucléaires, chimiques ou bactériologiques, mais aussi la condamnation de l'arme alimentaire dont certains se servent pour assurer leur domination.

Désarmer, cela veut dire démilitariser la recherche et la production, en particulier dans le domaine industriel, et interdire le commerce des armes. Dans tous ces domaines un grand pas est à franchir. Par exemple en France sur 82 milliards de francs consacrés par l'Etat à la Recherche en 1991 environ 41 % sont allés aux recherches militaires (33 milliards). Une nouvelle course aux armements par l'intermédiaire de technologies nou-

velles toujours plus sophistiquées est inacceptable. La Recherche et la Technologie, pour être porteuses d'efficacité économique et sociale, ne doivent pas être détournées des applications utiles donc civiles.

Les armes en elles-mêmes ne créent pas les conflits mais elles les alimentent en exacerbant les crises dans les zones de tension. En ce sens les ventes d'armes sont dangereuses et immorales. On ne peut pas tout à la fois proclamer son souhait de voir cesser une guerre dans une région du monde et en même temps laisser parvenir des armes aux belligérants ou préparer d'autres poudrières dans d'autres secteurs.

L'ENJEU est donc en quelque sorte, grâce à un désarmement général et contrôlé, de permettre un redéploiement des moyens financiers, scientifiques, technologiques et humains disponibles vers les besoins civils ; faire en sorte que les moyens militaires ne soient pas l'axe central d'une organisation des rapports humains.

Jacques Trélin

## Des adresses utiles

# Ex Yougosla- vie

Liste des centres anti-guerre où vous pouvez vous adresser :

CENTAR ZA ANTIRATNE AKEIJE  
PROTE MATEJE 6  
11000 BEOGRAD

Mouvement civil de résistance  
MPLADENA STOJANOVICA U  
11000 ZAGREB

CENTAR ZA ANTIRATNE AKEIJE  
RUDNICKI - BP 876  
41000 ZAGREB

Adresse la Conférence de Genève :  
• M. CYRNO VANCE - ONU  
• LORD DAVIE OWEN - COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE  
CO-PRESIDENTS DE LA CONFÉRENCE INTERNATIONALE SUR L'ANCIENNE YOUGOSLAVIE  
Palais des Nations  
CH 1211 - GENEVE 10 (Suisse)

Adresses de Syndicats :  
Confédération syndicale de Serbie  
14, rue Mos Pijade  
11000 - BEOGRAD  
Fax : 19.38.11.339.930.  
Tél : 19.38.11.333.317.

Confédération des Syndicats du Monténégro  
PODGORICA N 588  
MONTENEGRO  
Fax : 19.38.81.34.926.

Confédération des Syndicats de Macédoine  
12, rue Oudama Brigada Br 2  
SKOPJE MACEDOINE  
Télex : 51458

Union des Syndicats Autonomes de Croatie  
TRG KRALJA PETRA KRESIMIRA IV  
BROJ2  
41001 ZAGREB  
Fax : 19.38.41.44.02.63.  
Tél : 19.38.41.42.01.11.

Confédération des Syndicats Autonomes de Yougoslavie  
TRG NIKOLE PASICA 5  
BEOGRAD  
Fax : 19.38.11.341.911.  
Tél : 19.38.11.330.922.

Pour la Bosnie-Herzégovine à Mostar (Bosnie Herzégovine)  
SYNDICALNO VIJECE MOSTAR  
ANA OSTOJIC

à Split (en Croatie).  
Mr. SPIRO BARCOTA  
OPCINSKO DOVJERENISTVO  
Rue Marmuntova, 6  
58000 SPLIT  
Fax : 19.38.58.42.185.  
Tél : 19.38.58.42.655.

## SNTRS CGT pétition

Monsieur le Président de la République,

La guerre, qui se poursuit en Bosnie-Herzégovine, a déjà fait des dizaines de milliers de victimes dans l'ensemble des républiques de l'ex-Yougoslavie et jeté des millions de réfugiés sur les routes et dans des camps. Leurs vies sont en danger.

La France et la CEE ont le devoir de contribuer à l'arrêt des combats et à une issue politique du conflit.

Il faut :

- stopper les livraisons d'armes aux belligérants,

- lever l'embargo qui frappe les populations civiles,

- renforcer l'aide humanitaire sous toutes les formes et sans discriminations,

- multiplier les contacts ainsi que les démarches politiques et diplomatiques avec toutes les parties qui s'affrontent,

- repousser les pressions qui s'exercent en faveur d'une intervention militaire de l'Occident qui ne pourrait qu'aggraver la situation et risquerait d'embraser toute la région.

NOMS	Prénoms	Signatures